



COPIE

8 JUIN 1993

15 JUIN 1993

REQUETE A Monsieur LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

ORDONNANCE S/ REQUETE

Nomination Le soussigné : Gilles MESNARD
Commissaire demeurant 35, rue Sainte Lumine - 44190 CLISSON
aux Apports
SOFIM

agissant en qualité de président du conseil d'administration de la société SOFIM, société anonyme au capital de 1.800.000 F., ayant son siège social Zone Industrielle - 44190 CLISSON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro B 340 939 529

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SOFIM envisage de procéder à une augmentation de son capital social par apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et création de 2.572 actions de priorité réservées en totalité à la société OUEST CROISSANCE.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966, désigner un commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier la valeur des avantages particuliers liés à la création d'actions de priorité et d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires et qui sera mis à la disposition des actionnaires dans les conditions déterminées par le décret du 23 mars 1967.

Monsieur Gilles MESNARD
VP

Fait à *CLISSON*
le *18 Juin 1993*

Première Page

G.P.



NOTE A L'APPUI DE LA REQUETE

L'opération objet de la requête ci-jointe consiste en une augmentation de capital par apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société OUEST CROISSANCE et création d'actions de priorité.

Nous nous permettons de suggérer la nomination, comme commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des avantages particuliers, de :

Monsieur Jean-Claude CHAN
1, allée Baco - BP 471 - 44015 NANTES CEDEX

L'expérience professionnelle et la connaissance de la société acquises par Monsieur CHAN le mettent particulièrement à même de remplir cette mission dans les meilleures conditions de sécurité et de rapidité pour la réalisation de l'opération projetée.

Deuxième Page

en.



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTES, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu l'article 193 de la Loi du 24 juillet 1966,

Vu les articles 64 et 169 du Décret du 23 mars 1967, sur les Sociétés Commerciales.

Désignons Monsieur Jean-Claude CHAN - 1 Allée Baco - BP 471 - 44015 NANTES CEDEX en qualité de Commissaire aux Apports dans la SA SOFIM ayant son siège social Zone Industrielle - 44190 CLISSON.

Disons qu'il aura pour mission de vérifier les apports en nature et qu'il dressera un rapport.

NANTES, le quinze juin mil neuf cent quatre vingt treize.

Le Greffier,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. B.", written over a horizontal line.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. B.", written over a horizontal line.